

Projet de création d'une chaufferie biomasse à Haubourdin sur le site Lever

Atelier 1 : le fonctionnement et l'exploitation de la chaufferie et le suivi à long terme

29 septembre 2026



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE



LIEU

Maison bleue,
Rue Florimond Crépin

DURÉE DE LA RENCONTRE

2h - de 18h30 à 20h30

PARTICIPANTS

14 participant.e.s

INTERVENANTS

Ville d'Haubourdin

Pierre Béharelle, Maire d'Haubourdin (*mot d'accueil*)

Métropole Européenne de Lille (MEL)

Ghislain Ferran, Directeur transition énergie climat

ilénergie

Thomas Delabuxiere, Responsable de Contrat ilénergie

François Dardenne, Responsable Grands Travaux, ilénergie

Anaïs Besnard, Responsable qualité de service et RSE

Jean Dhaussy, Responsable communication

François Hennart, Responsable technique

Grégory Berghe, Responsable d'exploitation

AUTRES ACTEURS REPRÉSENTÉS

Bois Énergie France : filiale Dalkia spécialisée dans
l'approvisionnement en bois-énergie

Atmo Hauts-de-France : association chargée du suivi de la qualité de
l'air

1/ INTRODUCTION

Cette nouvelle rencontre consacrée au fonctionnement de la chaufferie, son exploitation et le suivi à long terme débute par un mot de bienvenue de l'animatrice. Elle présente le déroulé de la soirée, les différents intervenants ainsi que les règles de participation destinées à favoriser la qualité des échanges avec le public. Elle demande également en préambule si certaines personnes n'ont pas pu être présentes à la réunion publique-forum. Cinq personnes indiquent ne pas y avoir assisté. Un participant précise ne pas avoir reçu l'information.

Pierre Béharelle, maire d'Haubourdin, accueille ensuite les participants. Il rappelle une nouvelle fois l'importance de participer à ce type de rencontre qui permet d'échanger sur le projet et de le questionner.

Thomas Delabuxière, responsable de contrat ilénergie, remercie à son tour la Ville pour la mise à disposition de la maison Bleue. Il rappelle qu'elle avait été le lieu d'accueil pour les échanges préalables sur le projet entre les habitants d'Haubourdin et le cabinet de psychologie urbaine Hurba. Thomas Delabuxière précise que cette nouvelle séquence est différente de la réunion publique du 14 septembre en ce qu'elle constitue davantage un atelier de co-construction. Il vise à aller plus en profondeur sur certains éléments du projet et notamment sur les enjeux et mesures identifiés. Il indique que quelques items sont déjà ressortis à l'issue de la réunion publique, qu'ils ont été entendus et qu'ils seront étudiés dans le cadre du bilan de la concertation et des engagements à prendre pour la suite du projet.

2/ PRÉSENTATION DU PROJET

a. Brève présentation du réseau de chaleur et ses objectifs

Thomas Delabuxière rappelle ensuite qu'un réseau de chaleur urbain (ou chauffage urbain) est un système de distribution d'énergie centralisé qui transporte de la chaleur sous forme d'eau chaude depuis une ou plusieurs unités de production jusqu'à un ensemble de bâtiments (logements, tertiaire, équipements publics) pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Il se compose de trois éléments principaux :

1. Une centrale de production : utilisant majoritairement des énergies renouvelables ou de récupération (usines d'incinération des déchets, récupération de chaleur fatale industrielle ou sur les eaux usées, biomasse...).
2. Un réseau de canalisations enterrées : assurant le transport du fluide caloporteur en circuit fermé.
3. Des sous-stations d'échange situées au pied des immeubles pour transférer la chaleur du réseau global vers le circuit interne du bâtiment, sans mélange de fluides..

Le projet d'extension du réseau de chaleur d'ilénergie s'intègre dans le cadre d'une concession attribuée par la MEL d'une durée 20 ans. Le nouveau réseau aura pour objectif de tripler le nombre de bénéficiaires par rapport à l'actuel.

Afin d'accompagner cette extension, Thomas Delabuxière explique que le projet prévoit de développer de nouvelles capacités de production décarbonées. La priorité sera donnée à la récupération de chaleur fatale, c'est-à-dire la valorisation de la chaleur présente sur le territoire qui serait, en l'absence du réseau de chaleur, perdue. Il cite notamment le Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin, la

station d'épuration Ovivléo et la chaleur fatale présente sur la zone industrielle de Loos comme sources de récupération de chaleur.

Le projet de chaufferie biomasse vise donc à compléter ces sources d'approvisionnement grâce à l'utilisation d'une biomasse majoritairement locale avec du bois de classe A. La chaufferie s'inscrit alors dans les besoins actuels de développement du réseau ainsi que dans les objectifs du plan climat de la MEL.

Pour réaliser ce projet, les études menées ont identifié le terrain de la friche Lever comme le site le plus adapté. Plusieurs caractéristiques ont été prises en compte : sa proximité avec le futur réseau de chaleur, sa proximité avec la voie d'eau permettant d'acheminer de la biomasse par voie fluviale, sa superficie suffisante pour accueillir les installations nécessaires ainsi que son artificialisation historique permettant d'éviter de consommer des terres arables.

Thomas Delabuxière rappelle ensuite les principales étapes du fonctionnement envisagées de la chaufferie et indique une mise en service prévue à l'horizon 2030.

b. Présentation du cadre de l'autorisation environnementale

François Dardenne, responsable grands travaux ilénergie, poursuit et présente les principales étapes réglementaires qui précéderont la mise en service de la chaufferie. Il indique que le projet devra notamment faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale auprès du préfet, comprenant une phase d'instruction par les services compétents ainsi qu'une procédure de participation du public (enquête publique).

Le dossier de demande d'autorisation devra caractériser l'état initial de l'environnement et analyser les incidences potentielles du projet sur différentes composantes, notamment la qualité de l'air, l'environnement sonore, la gestion de l'eau, les milieux naturels ou encore les trafics générés par l'installation. Il comprendra également une modélisation des impacts du projet, notamment au travers d'une évaluation des risques sanitaires. En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation, le projet devra également faire l'objet d'une étude de dangers destinée à identifier les risques accidentels (risque thermique, risque d'explosion, moyens de secours, foudre).

Ces études permettront par ailleurs d'identifier les mesures à mettre en œuvre afin de limiter les incidences du projet et de prévenir les risques. En matière environnementale, le porteur de projet rappelle que la démarche suivra la séquence dite « éviter, réduire, compenser » (ERC). Celle-ci consiste, en priorité, à éviter les impacts négatifs dès la conception du projet ; lorsque certains impacts ne peuvent être évités, à mettre en place des mesures permettant de les réduire ; et, en dernier recours, à compenser les impacts résiduels qui demeureront après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction.

Le dossier et les différentes études produites seront examinés dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale par les services et organismes compétents. Les documents utiles seront également portés à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique prévue par la réglementation. À l'issue de cette procédure et de l'instruction du dossier, la décision d'autoriser ou non le projet relèvera du préfet, qui pourra assortir son autorisation de prescriptions encadrant la construction et l'exploitation de l'installation.

Selon le calendrier présenté, le dépôt et l'instruction de la demande d'autorisation environnementale devraient être engagés en 2027.

c. Focus sur différents enjeux déjà identifiés

Faune et flore

François Dardenne indique que des écologues interviennent sur le site depuis octobre 2025 afin de réaliser les inventaires nécessaires à la caractérisation de la faune et de la flore présentes. À ce stade des études, plusieurs espèces animales protégées ont été identifiées sur le site ou à proximité, parmi lesquelles le Hérisson d'Europe, le Lézard des murailles, la Grenouille verte, ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux, notamment le Coucou gris, le Pouillot et la Fauvette.

Concernant la flore, aucune espèce végétale protégée n'a, à ce stade, été recensée. Les inventaires doivent toutefois se poursuivre afin de compléter et d'affiner la connaissance des milieux et des espèces présentes sur le site au fil des différentes saisons.

Plusieurs mesures sont d'ores et déjà à l'étude afin de préserver ou de recréer des habitats favorables à la biodiversité. Sont notamment évoquées la création de haies sèches, de refuges pouvant servir de sites d'hibernation, ainsi que de mares ou de bassins de rétention susceptibles de constituer des habitats favorables à certaines espèces. La nature précise de ces mesures sera définie au regard des résultats définitifs des inventaires écologiques et des incidences identifiées.

Acoustique

Un premier état initial de l'environnement sonore a également été réalisé. Le niveau sonore mesuré est de l'ordre de 40 dB, correspondant à un environnement relativement calme en milieu urbain.

Des valeurs réglementaires applicables au bruit ont été présentées, avec notamment des niveaux de référence distincts entre le jour et la nuit. Une étude d'impact acoustique doit permettre d'évaluer plus précisément les effets du fonctionnement de la future chaufferie, notamment au niveau des limites de propriété et des secteurs habités situés à proximité.

Plusieurs dispositions sont envisagées afin de limiter les nuisances sonores potentielles. Sont notamment citées : l'implantation de la chaufferie à distance des habitations, la limitation du trafic routier liée à l'approvisionnement grâce au recours à la voie fluviale, ainsi que l'aménagement d'un parc urbain situé entre l'installation et les habitations. Ces différents éléments devront être pris en compte dans la modélisation acoustique afin de vérifier le respect des exigences réglementaires.

Qualité de l'air

La présentation aborde ensuite la question de la qualité de l'air, identifiée comme un sujet d'attention important lors des échanges menés en amont de la concertation avec le cabinet Hurba et lors de la réunion publique-forum du 14 septembre.

Selon les données présentées, la qualité de l'air sur le territoire de la MEL et d'Haubourdin connaît une amélioration depuis 2010. Il est notamment indiqué que les foyers ouverts anciens ou peu performants constituent une source importante d'émissions de particules. La MEL a engagé, sur ce sujet, un dispositif d'accompagnement visant à favoriser le remplacement de certains équipements domestiques par des installations plus performantes (prime AIR).

Concernant les particules fines à Haubourdin, les concentrations présentées sont passées de 14 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2018 à environ 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2024 en moyenne annuelle. Les premières modélisations réalisées pour le projet évaluent à environ 0,04 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ la contribution supplémentaire sur la commune liée à la future chaufferie. Il est précisé qu'il s'agit d'une contribution modélisée à un stade préliminaire, qui devra être examinée dans le cadre des études réglementaires du projet.

Plusieurs dispositifs faisant appel aux “Meilleures Techniques Disponibles” sont présentés pour aboutir à ce résultat maîtrisé des émissions de particules. Ils reposent notamment sur :

- une maîtrise des conditions de combustion
- plusieurs niveaux de filtration des fumées et des poussières
- des dispositifs complémentaires destinés à capter les particules résiduelles
- l’optimisation de la récupération de chaleur et du rendement de l’installation
- un suivi en continu de certains paramètres et rejets, au moyen d’équipements d’analyse dédiés

Les données réglementaires de suivi seront transmises aux autorités compétentes. Il est également rappelé que la DREAL pourra procéder à des contrôles de l’installation, y compris à des contrôles inopinés.

En complément de ce suivi réglementaire, le porteur de projet indique avoir souhaité mettre en place une surveillance complémentaire de la qualité de l’air, en faisant appel à Atmo.

Violaine Dion, représentante d’Atmo présente alors le rôle de l’organisme, chargé de la surveillance et de l’observation de la qualité de l’air. Elle indique que cette surveillance s’appuie sur différents dispositifs, parmi lesquels des stations fixes ou mobiles. Elle précise également que les données produites sont accessibles au public.

Elle rappelle ensuite l’organisation d’ATMO qui est une association indépendante agréée par l’Etat (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l’Air (AASQA)). La gouvernance d’Atmo Hauts-de-France repose sur 4 collèges : représentants des services de l’État, des collectivités territoriales, d’acteurs économiques et d’associations/experts.

En ce qui concerne le projet de la chaufferie, elle indique qu’un protocole de mesures complémentaires à celles déjà mises en place en continu par ilénergie est prévu. Il comprendra tout d’abord la réalisation d’un état initial avant la mise en service de la chaufferie. Plusieurs polluants et indicateurs devront être mesurés, notamment les particules fines, les particules ultrafines, le carbone suie ainsi que d’autres paramètres liés à la combustion. Des stations ou dispositifs de mesure seront installés à proximité du site ainsi qu’au niveau de secteurs habités voisins. Après la mise en service de la chaufferie, une nouvelle campagne de mesures sera réalisée pendant huit semaines, sur une période similaire de l’année, afin de permettre la comparaison avec l’état initial. Les résultats de ces campagnes feront l’objet d’un rapport de restitution, qui sera diffusé par le porteur de projet et rendu accessible au public sur le site internet d’Atmo.

d. Présentation des premières mesures envisagées

D’autres enjeux ont également été identifiés par ilénergie, en distinguant ceux liés à la phase de travaux de ceux relevant de la phase d’exploitation de la future chaufferie.

Pour chacun de ces enjeux, des premières mesures d’évitement, de réduction ou d’accompagnement sont à l’étude. Ces mesures ont vocation à être précisées et, le cas échéant, complétées à l’issue de la concertation préalable et au fur et à mesure de l’avancement des études techniques et environnementales. Ils sont présentés dans les schémas ci-dessous.

Phase travaux

Enjeux identifiés

Biodiversité	Cours d'eau	Sols	Cohabitation
Comment s'assurer du maintien de la faune et de la flore, de la déminéralisation des sols et de la gestion des espèces exotiques envahissantes ?	Quel impact de la création du quai et que va devenir la Tortue ?	Comment s'assurer du traitement des terres polluées de la Friche Lever ?	Comment limiter les nuisances impactant les riverains pendant la phase travaux (bruit, camions, poussière...) ?

Mesures prévues

Etude faune-flore à venir, mesures ERC, labellisation Biodiversity, désimperméabilisation	Dossier d'autorisation loi sur l'eau pour reprofilage de la berge de la Deûle. Projet de réaménagement de la Tortue mené par la MEL.	Études de sols, plan de gestion des terres	Chantier comparable à un chantier de construction immobilière, horaires de chantier habituels
---	--	--	---

Phase exploitation

Enjeux identifiés

Eaux industrielles	Eaux de pluie	Captages d'eau
Comment seront traitées les eaux usées et dans quelles mesures seront-elles réutilisées ?	Quelle utilisation et gestion des eaux de pluie ?	Comment éviter les fuites et le déversement de fioul dans l'eau ?

Mesures prévues

Traitement des eaux rejetées (très faible) et réutilisation d'une partie de l'eau produite (refroidissement cendres)	Création de noues et récupération de l'eau de pluie.	Stockage enterré du fioul et systèmes de détection de fuites
--	--	--

Phase exploitation

Enjeux identifiés

Nuisances sonores	Santé et qualité air	Sécurité	Approvisionnement	Suivi de charge
Comment sont mesurées et limitées les nuisances sonores durant la phase d'exploitation.	Quels dispositifs quant aux impacts sur la santé et la qualité de l'air ?	Quels systèmes seront installés pour assurer la sécurité du site (intrusion, incendie, explosion,...) ?	Comment alimenter durablement la chaufferie ?	Comment limiter le nombre de phase d'allumage et d'arrêt et les charges partielles

Mesures prévues

Etudes et modélisations à venir, implantation au Sud et installation de merlons.	Combustion maîtrisée, dispositifs performants de traitement des fumées, cadre réglementaire exigeant, contrôles réguliers, démarche volontaire avec Atmo.	Maintenance préventive, contrôles réglementaires, inspections inopinées, détection incendie et bassin de rétention. Astreinte ilénergie.	Utilisation d'un bois de classe A local, avec un minimum de plaquettes forestières et une majorité de bois récupéré.	Étagement de puissance avec plusieurs générateurs. Technologie de chaudière modulante Stockage thermique journalier.
--	---	--	--	--

3/ TEMPS D'ÉCHANGES

A l'issue de ce temps de présentation, les participant.e.s sont invité.e.s à adresser leurs questions et observations aux différents intervenant.e.s.

Pour en faciliter la lecture, les questions, remarques et avis exprimés au cours de ces échanges sont restitués ci-dessous par grandes thématiques, indépendamment de leur ordre d'intervention.

a. Qualité de l'air et maîtrise des émissions

Données présentées et impacts attendus de la chaufferie

Une personne questionne le choix de présenter uniquement les données de la MEL et d'Haubourdin, sans les mettre en regard de celles d'autres communes. Elle souligne que certaines pourraient présenter, à l'état initial, des concentrations de particules plus faibles et estime que l'ajout d'une contribution de $0,04 \mu\text{g}/\text{m}^3$ liée à la chaufferie pourrait alors y apparaître plus acceptable.

Une autre intervention porte sur les retours d'expérience disponibles. Une personne fait remarquer que d'autres chaufferies biomasse sont déjà en fonctionnement et demande si les données disponibles sur ces installations permettent d'anticiper les effets de la future chaufferie sur la qualité de l'air.

Une personne s'interroge également sur le choix d'implanter une nouvelle infrastructure à Haubourdin, considérant que la ville accueille déjà plusieurs installations industrielles et présente un niveau d'émissions relativement élevé.

Les réponses apportées :

Les intervenants expliquent que les données 2024 de la ville d'Haubourdin ont été retenues pour la présentation car il s'agit du territoire d'implantation du projet. Toutefois les données relatives aux autres communes sont également disponibles dans les rapports annuels publiés par Atmo et accessibles en ligne.

Dans le cadre de la réalisation d'une note bibliographique, ATMO a réalisé des études sur plusieurs chaufferies biomasse et leur impact sur les concentrations. Un extrait de cette note est disponible en annexe.

Concernant les effets attendus de la chaufferie, les modélisations réalisées à ce stade évaluent sa contribution à environ $0,04 \mu\text{g}/\text{m}^3$ d'émissions supplémentaires sur une saison de chauffe. Les intervenants font également référence à une chaufferie de taille comparable ayant fait l'objet de modélisations similaires en amont de sa mise en service. Les mesures réalisées par la suite auraient confirmé les niveaux d'impact anticipés.

Mesure et suivi de la qualité de l'air

Plusieurs questions portent sur les modalités et le calendrier du suivi de la qualité de l'air. Il est notamment demandé pourquoi les mesures réalisées par Atmo n'interviennent pas avant la demande

d'autorisation environnementale, à quel moment elles seront réalisées et si elles le seront de manière indépendante du porteur de projet.

Une personne demande par ailleurs quel est le pouvoir d'Atmo si ses mesures mettent en évidence un dépassement.

La question de l'information des habitants est également soulevée. Une personne évoque des dépassements qui seraient intervenus sur la commune environ six mois auparavant sans qu'ATMO n'ait transmis une alerte et demande comment la population peut être informée d'une dégradation de la qualité de l'air lorsque celle-ci n'est pas perceptible, notamment en l'absence d'odeur.

Une autre personne signale qu'un capteur situé à proximité d'un équipement public de la ville ne fonctionnerait plus.

Enfin, la possibilité d'installer à proximité du projet un capteur permanent permettant aux habitants de consulter les mesures en temps réel est évoquée.

Les réponses apportées :

Les intervenants distinguent deux niveaux de mesure. ilénergie réalisera les études nécessaires dans le cadre de la procédure réglementaire et assurera, une fois la chaufferie en fonctionnement, un suivi en continu des émissions en sortie de cheminée.

En complément, Atmo réalisera de manière indépendante des mesures de la qualité de l'air ambiant. Une première campagne sera menée avant la mise en service afin de disposer d'un état initial. Une seconde campagne sera réalisée après la mise en service pendant huit semaines, 24 heures sur 24, sur une période comparable de l'année. Ces mesures seront réalisées dans l'environnement de la chaufferie, notamment à proximité du site et des habitations, et non directement en sortie de cheminée.

Concernant son rôle en cas de dépassement, il est précisé qu'Atmo n'exerce pas de pouvoir de sanction. Sa mission est de surveiller la qualité de l'air et d'informer sur les résultats observés, ces informations étant notamment transmises aux autorités compétentes. En revanche, le préfet peut exiger l'arrêt immédiat de l'installation en cas de dépassement. Par ailleurs, le contrat de concession qui lie ilénergie à la MEL soumet le concessionnaire au respect de la réglementation sous peine de sanctions économiques très importantes en cas de manquement.

Concernant le capteur signalé comme ne fonctionnant plus proche d'une école d'Haubourdin, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un équipement appartenant à Atmo. Aucune réponse ne peut donc être apportée concernant ce capteur.

Effets sur la santé

Une personne demande comment il sera possible de s'assurer de l'absence d'effets à long terme du fonctionnement de la chaufferie sur la santé des habitants.

Les réponses apportées en partie en séance :

Concernant les effets sanitaires, le dossier d'autorisation environnementale comprendra une évaluation des risques sanitaires et détaillera les différents dispositifs de mesure et de suivi de la qualité de l'air prévus.

b. Valeurs immobilières

La question des conséquences potentielles du projet sur la valeur des biens immobiliers suscite également plusieurs réactions. Plusieurs personnes s'inquiètent d'une possible dévalorisation des logements situés à proximité et s'interrogent sur l'absence d'étude spécifique consacrée à cet enjeu. La possibilité de prévoir des compensations en cas de perte de valeur est également questionnée.

Une personne nuance cette préoccupation en faisant remarquer que les choix d'installation des ménages dépendent aussi de la disponibilité des terrains et cite l'exemple d'habitation en bordure d'autoroute à Hallennes-lez-Haubourdin.

Les réponses apportées en partie en séance :

L'opérateur rassure sur le risque de dévaluation immobilière en lien avec ce projet. En effet, il s'appuie à la fois sur son retour d'expérience sur d'autres territoires, qui ont vu s'implanter le même type d'installation, mais également sur la prise en compte de l'ensemble des externalités positives associées à l'abandon d'un délaissé industriel régulièrement responsable de nuisances pour les riverains. Par ailleurs, l'implantation d'un parc urbain à vocation sport et loisir répond à une attente manifeste des Haubourinois.

c. Approvisionnement en bois

D'autres contributions portent sur l'origine de la biomasse qui alimentera la chaufferie et sur la chaîne d'approvisionnement envisagée.

Une personne s'interroge sur la provenance du bois et, plus particulièrement, sur l'utilisation de palettes. Elle s'interroge sur la chaîne globale de la biomasse utilisée et alerte sur le biais de favoriser la surproduction de bois de palette pour faire fonctionner la chaufferie.

Dans un objectif de transparence sur la chaîne d'approvisionnement, il est également demandé si une liste des fournisseurs de bois pourra être communiquée.

Les réponses apportées en partie en séance :

La quantité de palettes en circulation en France est de l'ordre de 3,5 millions de tonnes par an. Le volume utilisé par ilÉnergie ne représente que 30 000 tonnes par an soit moins de 0.01%.

Aussi, l'activité d'ilÉnergie ne peut en aucun cas accroître la demande en palette neuve car elle constitue un type de valorisation de palettes, hors d'usage, complémentaire à celles existantes. La liste des fournisseurs de bois pressentis est mentionnée dans le plan d'approvisionnement, des négociations sur les approvisionnements étant en cours, il s'agit d'une donnée non communicable à date.

Plateforme de préparation

La localisation de la plateforme sur laquelle sera préparé le combustible fait également l'objet d'une question.

Une personne demande où sera précisément implantée la plateforme de préparation à Harnes. Elle indique ne pas identifier de friche susceptible d'accueillir cette activité dans cette commune, à l'exception éventuelle d'un site, et souhaite disposer d'informations plus précises sur sa localisation.

Les réponses apportées en partie en séance :

A date, la localisation de la plateforme est une donnée non communicable en raison des négociations en cours soumises à confidentialité.

d. Acheminement

Les échanges portent également sur les flux nécessaires à l'approvisionnement de la chaufferie et à l'évacuation des résidus issus de son fonctionnement.

Une personne demande ce qui se passerait en cas de difficulté ou d'impossibilité d'utiliser la voie fluviale pour approvisionner la chaufferie. Elle s'interroge notamment sur le nombre de camions supplémentaires qui pourraient alors circuler sur le réseau routier.

Une question sur l'évacuation des cendres est également soulevée. Au regard des volumes de bois qui seront consommés par la chaufferie, une personne s'interroge sur la quantité de cendres produites et sur le nombre de camions nécessaires à leur évacuation.

Les réponses apportées en partie en séance :

En cas d'avarie exceptionnelle sur la voie fluviale (problème d'écluse par exemple), un approvisionnement par camion est possible afin de garantir la continuité de service de l'installation. Dans ce cas, le flux maximum serait de 30 camions par jour pour l'approvisionnement durant cette période. Néanmoins, ce type d'évènement s'apparente à un cas de force majeure, particulièrement rare.

Il est répondu que l'évacuation des cendres nécessitera 1 camion tous les 2 jours.

e. Modèle économique du projet

Enfin, plusieurs interventions concernent le modèle économique du projet, notamment le financement du raccordement des logements sociaux et la rentabilité de l'opération.

Raccordement des logements sociaux

Une personne attire l'attention sur le coût du raccordement des logements sociaux. Elle estime que celui-ci ne doit pas être répercuté par les bailleurs sociaux sur les locataires.

Les réponses apportées :

Les intervenants indiquent que le raccordement sera sans coût direct pour les logements sociaux concernés car ilénergie prévoit le raccordement gratuit dans le cadre des travaux de premier établissement (en application des conditions du règlement de service). Ceci est rendu possible notamment grâce :

- au soutien de l'État via le fond chaleur et des fonds européens via la Région Hauts de France.
- au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)
- au financement via emprunt bancaire du concessionnaire.

Rentabilité du projet

Une personne demande quel est le taux de marge du porteur de projet. Cette question est notamment mise en relation avec les interrogations formulées au cours des échanges sur la possibilité de prévoir des compensations pour la perte éventuelle de valeur immobilière.

Les réponses apportées :

Les intervenants indiquent que donner des montants exacts ne serait pas pertinent. En revanche, il est rappelé que la concession a été attribuée à Dalkia dans le cadre d'une mise en concurrence organisée par la Métropole Européenne de Lille. La proposition a ainsi été retenue en ce qu'elle offrait le meilleur avantage pour la collectivité et ses usagers.

ilénergie précise toutefois que le projet présente une certaine rentabilité au regard des risques qu'il porte notamment ceux associés à la conception, à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'une telle infrastructure énergétique dans le cadre d'une délégation de service public de 20 ans.

4/ TEMPS D'ATELIER

A la suite de cette séquence introductive, les participant.e.s sont invité.e.s à poursuivre les échanges sur les enjeux présentés, en sous-groupe. Il leur est proposé, dans un premier temps, d'apprécier l'importance de cinq enjeux du projet préalablement identifiés (faune et flore, santé et qualité de l'air, acoustique, gestion de l'eau et risque industriels). Pour chacun de ces enjeux, ils ont la possibilité d'indiquer des éléments qu'ils jugent positifs dans les mesures présentées mais également de faire part de leurs points de vigilance éventuels. Ils peuvent également ajouter des enjeux qui leur paraissent insuffisamment pris en compte.

Temps d'échanges sur les enjeux

a. Des enjeux globalement jugés importants à très importants

Dans les trois groupes, les participants éprouvent des difficultés à hiérarchiser les enjeux proposés. Ceux-ci sont, dans leur ensemble, considérés comme importants à très importants.

Le premier groupe accorde une attention particulièrement forte à la faune et la flore, à la qualité de l'air et à l'acoustique, la gestion de l'eau étant légèrement moins priorisée. Le deuxième groupe considère au contraire la gestion de l'eau comme un enjeu important au même titre que les autres. Dans le troisième groupe, l'ensemble des enjeux proposés est qualifié de très important.

Deux enjeux complémentaires sont explicitement ajoutés par plusieurs participants :

- l'impact du projet sur la valeur immobilière, cité dans les trois groupes
- la cohabitation du projet avec son environnement proche, notamment au regard des circulations, des nuisances liées à l'exploitation et des effets des travaux sur le quartier
- les compensations et contreparties éventuelles pour les riverains

D'autres sujets émergent au fil des échanges sans être systématiquement formulés comme des enjeux à part entière. Ils concernent notamment les retombées du projet pour les riverains et la commune, le coût et l'équilibre économique du réseau de chaleur, le bilan carbone global du projet, la localisation de la chaufferie dans un secteur déjà fortement industrialisé et l'articulation avec les autres aménagements du secteur.

b. Faune, flore et insertion environnementale

Les mesures présentées en matière de prise en compte de la faune et de la flore sont globalement bien accueillies.

Le premier groupe considère que les mesures présentées prennent en compte cet enjeu. Le deuxième groupe relève positivement les mesures de revégétalisation et la création du parc urbain. Dans le troisième groupe, certains participants souhaitent que la réflexion paysagère soit élargie et proposent qu'un aménagement de type parc soit envisagé sur l'ensemble de la friche.

Les réponses apportées :

En réponse à la proposition d'aménagement de parc sur la totalité de la friche qui représente 11.5 ha. Il a été rappelé que le développement du réseau de chaleur nécessite la création d'unités de production et que la friche Lever a été identifiée comme un site d'implantation pour l'installation de la chaufferie biomasse. La friche ayant été achetée par la Métropole Européenne de Lille, elle a mis à disposition d'ilénergie dans le cadre de la concession environ 5 ha (la fraction en bord de Deûle).

Sur cette zone, il n'est donc pas envisageable d'aménager un parc au-delà de ce qui est envisagé au nord de la parcelle pour une superficie d'1,5 ha.

Sur le reste de la friche, qui n'est pas concédé à ilénergie, la MEL envisage la restauration et la renaturation du cours d'eau de la Tortue, à horizon 2031/2032, dans le cadre du plan métropolitain de restauration des cours d'eau.

Pour le terrain situé à l'ouest de la Tortue, la MEL n'a pas encore pris de décision quant à son utilisation. La concertation est également l'occasion d'entendre les attentes des habitants pour ce terrain.

c. Santé et qualité de l'air

La qualité de l'air constitue l'un des sujets qui revient le plus fortement dans les trois groupes.

Dans le premier groupe, les échanges portent notamment sur la nécessité de disposer de mesures avant la mise en service de l'installation, puis de pouvoir observer l'incidence de son fonctionnement. Les participants évoquent l'intérêt d'un dispositif permettant un suivi continu ou régulier, afin notamment de disposer de données dans la durée.

Le deuxième groupe formule une demande similaire et s'interroge sur la possibilité pour ilénergie de financer une sonde à demeure. Il insiste également sur la nécessité de réaliser les mesures pendant les périodes de fonctionnement effectif de la chaufferie, notamment en novembre, janvier et février.

Le troisième groupe soulève également la question du suivi à long terme de la qualité de l'air et du partage des données. Des participants demandent que les résultats des mesures réalisées dans le cadre du suivi de la qualité de l'air, ainsi que celles réalisées par ilénergie au niveau des cheminées, puissent être affichés en direct, avec la possibilité de consulter ces données en passant devant. Ce groupe demande aussi si l'installation peut adapter son niveau de performance dans le temps en cas d'évolution des normes, et évoque la possibilité de disposer d'une seconde expertise en complément de celle déjà présentée.

Les réponses apportées :

S'agissant de la nécessité de disposer de mesures avant et après la mise en service de l'installation et d'observer l'incidence du projet, c'est tout à fait l'objectif de l'étude confiée par le maître d'ouvrage à Atmo Hauts de France dont les résultats seront publics. Pour ce faire des sondes seront implantées sur le territoire d'Haubourdin.

Concernant les mesures en continue des rejets au niveau des cheminées, celles-ci sont télétransmises à la préfecture dans le cadre de la surveillance du respect des Valeurs Limites d'Émission réglementaires. Ces données sont également rendues accessibles à la Métropole Européenne de Lille afin de contrôler le respect des engagements contractuels du concessionnaire.

L'affichage de données techniques en temps réel, à l'extérieur de l'installation n'avait pas été envisagé initialement, toutefois dans le cadre du bilan de la concertation, ilénergie proposera les mesures envisagées en matière d'information des riverains.

S'agissant des évolutions de normes, effectivement toute mise en conformité de l'installation rendue nécessaire suite à une évolution réglementaire sera mise en œuvre selon des modalités établies en coordination avec la Métropole Européenne de Lille.

d. Acoustique

L'acoustique constitue également un point de vigilance important.

Dans le premier groupe, les participants demandent que l'analyse ne porte pas uniquement sur le niveau sonore global exprimé en décibels, mais qu'elle prenne également en compte l'ensemble des fréquences. Une attention particulière est aussi demandée sur le bruit lié aux opérations de déchargement.

Le deuxième groupe fait par ailleurs état de vibrations ressenties à proximité de l'usine Cargill, depuis la mise en fonctionnement d'une nouvelle chaudière. Ce retour d'expérience alimente les interrogations sur les nuisances supplémentaires susceptibles d'être ressenties autour de la chaufferie.

Les réponses apportées :

Il a été répondu durant l'atelier que les études acoustiques prendraient en compte toutes les fréquences existantes. Les bruits liés aux opérations de déchargement seront modélisés. De façon générale, il est rappelé que les seuils réglementaires, fixés par arrêté préfectoral, devront être respectés.

e. Gestion de l'eau

La gestion de l'eau suscite des interrogations particulièrement fortes dans le deuxième groupe.

Les participants demandent quelles sont les consommations d'eau liées au fonctionnement de la chaufferie et s'interrogent sur les incidences potentielles du projet compte tenu de la proximité des champs captants. Certains estiment que les mesures présentées à ce stade ne prévoient pas suffisamment de compensation au regard des impacts potentiels sur l'eau. Des questions portent également sur les niveaux de température du réseau de chaleur. Un des participants s'interroge sur la nécessité de produire de la chaleur à une température élevée alors que les besoins dans les logements sont plus faibles, même si des dispositifs de régulation sont prévus.

Les réponses apportées :

Il est répondu qu'une étude hydrogéologique sera menée dans le cadre du DDAE pour démontrer de l'absence d'impact du projet sur les champs captants du territoire. ilénergie a prévu d'adopter d'ici 2030 des mesures en lien avec la sobriété hydrique et notamment en ayant recours à la Réutilisation des Eaux Usées Traitées. Cela permettra de ne plus consommer d'eau potable dans le cadre du fonctionnement du réseau.

Concernant les niveaux de température, il est répondu que la température de départ (depuis les productions) du réseau de chaleur varie en fonction des besoins et de la température extérieure. ilénergie réalise pour l'ensemble des abonnés des audits "sobriété" dont l'objectif premier est de faire adopter des mesures en faveur de la baisse des températures de fonctionnement des installations de distribution de chauffage. Néanmoins, il est nécessaire de maintenir un niveau minimum de température pour fournir en eau chaude sanitaire et en chauffage l'ensemble des abonnés.

f. Risques industriels

Les échanges sur les risques industriels portent principalement sur le cadre réglementaire de l'installation et sur son environnement immédiat.

Des participants du deuxième groupe demandent notamment si la chaufferie relève du régime des installations classées pour la protection de l'environnement, quels sont les seuils de dangerosité applicables et quel peut être son impact sur la ligne ferroviaire située à proximité. La présence d'autres activités industrielles dans le secteur est également évoquée.

Les réponses apportées :

Il est répondu que la chaufferie relève bien du régime ICPE mais ne sera pas classée SEVESO.

Concernant la proximité de la ligne ferroviaire, la réglementation impose que la zone de sécurité (ou zone d'impact en cas de sinistre) reste strictement confinée à l'intérieur de l'emprise du site ICPE. Aucun effet ne peut donc déborder sur la ligne ferroviaire.

g. Valeurs immobilières

L'impact du projet sur la valeur immobilière est soulevé dans plusieurs groupes.

Dans le premier et deuxième groupe, les participants ajoutent explicitement cet enjeu à ceux proposés au début de l'atelier. Ils s'interrogent sur les conséquences éventuelles du projet sur la valeur des biens situés à proximité.

Dans le premier groupe, certains participants évoquent la possibilité de mettre en place une garantie pour les propriétaires et les locataires si le projet a une incidence sur la valeur immobilière.

Dans le troisième groupe, une participante demande que cet impact puisse être objectivé, notamment à partir d'estimations ou en sollicitant des agents immobiliers.

Les réponses apportées :

Compte tenu l'ensemble des externalités positives exposées ainsi que le retour d'expérience de Dalkia, aucun dispositif de garantie financière n'est prévu.

h. Cohabitation du projet avec son environnement proche

La cohabitation du projet avec son environnement proche constitue également un sujet de préoccupation qui ressort des échanges, en phase de travaux comme en phase d'exploitation.

Les participants s'interrogent notamment sur les nuisances susceptibles d'être générées par les circulations liées au fonctionnement de la chaufferie, en particulier les flux de camions. Le troisième groupe demande des précisions sur les situations dites « exceptionnelles » dans lesquelles l'approvisionnement en bois pourrait être réalisé par camion, ainsi que sur les flux liés à l'approvisionnement en fioul.

La phase de travaux suscite également des interrogations. Dans le troisième groupe, des participants évoquent la présence de fissures existantes dans certaines habitations du quartier et craignent que les travaux nécessaires au passage du réseau de chaleur puissent les accentuer. Ils s'interrogent sur les garanties et les assurances prévues en cas de dommages.

Plus largement, les échanges sur les nuisances sonores, les vibrations et les circulations traduisent une attention portée aux conditions de coexistence entre la future installation et les habitants du quartier.

Les réponses apportées :

En cas d'avarie exceptionnelle sur la voie fluviale (problème d'écluse par exemple), un approvisionnement par camion est possible afin de garantir la continuité de service de l'installation. Dans ce cas, le flux maximum serait de 30 camions par jour pour l'approvisionnement durant cette période.

Concernant les travaux de réseau dans les rues, un passage d'huissier avant travaux permet de sécuriser la situation existante pour les riverains. De plus, les rues larges sont privilégiées pour faciliter l'installation des canalisations et limiter l'impact sur les maisons. En tout état de cause, les projets de travaux feront l'objet d'une coordination avec les services compétents de la Métropole Européenne de Lille et d'une validation de la ville d'Haubourdin.

i. Compensations et contreparties pour les riverains

La question des compensations ou contreparties liées au projet est soulevée dans plusieurs groupes. Dans le premier groupe, les participants s'interrogent sur la possibilité de prévoir des mesures de type RSE pour les personnes habitant à proximité de la chaufferie sans pouvoir bénéficier directement de la chaleur produite, par exemple sous la forme d'aides destinées aux ménages en difficulté. Dans le troisième groupe, les participants demandent plus largement quelles pourraient être les contreparties concrètes pour les riverains qui ne bénéficient pas du réseau de chaleur et indiquent ne pas identifier, à ce stade, d'avantages directs pour eux.

Des questions portent également sur les retombées fiscales et économiques du projet pour le territoire. Certains se demandent ce que le projet peut rapporter à la commune et s'il aurait un impact sur la redistribution des taxes versées par l'industriel.

Les réponses apportées :

Sur ces différents aspects il est répondu que même si tous les riverains ne bénéficieront pas directement du réseau de chaleur, le projet de chaufferie générera des retombées positives pour l'ensemble du territoire, notamment pour la commune d'Haubourdin et ses habitants.

Il contribuera à soutenir l'économie locale, avec 120 emplois mobilisés pendant les travaux, 10 pour l'exploitation de la chaufferie et 30 emplois directs et indirects liés à l'approvisionnement en biomasse. Il favorisera également l'activité des entreprises locales et générera des recettes fiscales pour les collectivités, dont la commune d'Haubourdin.

Il permettra d'améliorer le cadre de vie des riverains en réhabilitant la friche Lever.

Pour les futurs abonnés au réseau, le projet permettra une baisse estimée de 30 à 40 % de la facture énergétique, sous réserve des conditions de raccordement et de consommation.

A Haubourdin, ce sont entre autres, sept ensembles de logements, neuf établissements scolaires et trois établissements de santé qui ont été identifiés pour être raccordés au réseau de chaleur soit 2000 équivalents-logements.

Enfin, en développant une énergie locale, renouvelable et bas-carbone, le projet contribuera à la transition énergétique et à l'attractivité du territoire, au bénéfice plus large de ses habitants.

Temps d'échanges sur la poursuite de la concertation

Dans un second temps, les participant.e.s ont été invités à réfléchir en sous-groupes aux modalités d'information et d'échange qu'ils souhaiteraient voir mises en place pour la suite du projet, ainsi qu'aux sujets qu'elles jugent prioritaires à suivre au-delà de la concertation préalable.

a. La qualité de l'air : thématique prioritaire à suivre dans la durée

Plusieurs thématiques ont été identifiées comme devant faire l'objet d'un suivi dans la durée. La qualité de l'air constitue une préoccupation commune aux trois groupes et apparaît comme un sujet prioritaire. Des participant.e.s ont notamment exprimé le souhait de pouvoir accéder en temps réel aux données relatives à la qualité de l'air, qu'il s'agisse des mesures réalisées par Atmo ou de celles effectuées par l'exploitant au niveau des cheminées de la chaufferie. La possibilité de consulter directement ces informations à proximité du site, notamment lors du passage devant l'installation, a été évoquée.

D'autres sujets de suivi ont également été identifiés : les nuisances acoustiques, la gestion de l'eau, les impacts sur la faune et la flore ainsi que les éventuelles conséquences du projet sur la valeur des biens immobiliers.

b. Des modalités d'échanges et de transmission de l'information variées

Concernant les modalités d'information et de participation, plusieurs propositions ont été formulées.

Un des groupes a suggéré l'organisation d'un événement sur une péniche à destination des riverains, qui permettrait notamment d'observer le site du projet depuis la Deûle. Ce même groupe a également avancé l'idée de mettre en place des actions RSE en lien avec l'installation de l'infrastructure, notamment pour apporter un soutien aux personnes dans le besoin situées sur le territoire.

Un autre groupe a souligné que le format des ateliers était adapté. Il a également indiqué l'intérêt de mobiliser des supports d'information de proximité, tels que le bulletin municipal ou la distribution de tracts dans les boîtes aux lettres, afin de toucher plus largement les habitants.

Les réponses apportées :

Un parcours pédagogique sera réalisé afin de permettre la visite de l'installation durant des événements de type portes ouvertes.

ilEnergie a prévu un programme d'actions RSE en lien avec son activité, notamment sur les sobriétés hydriques et énergétiques, sur la végétalisation des espaces et l'économie de ressources naturelles en général.

Aussi, le réseau de chaleur par ses atouts en termes de facture énergétique pour ses abonnés, permettra de lutter contre la précarité énergétique en raccordant des bâtiments au sein de quartiers prioritaires.

5/ CONCLUSION

À l'issue d'une brève restitution des échanges menés au sein de chaque groupe, l'animatrice clôture l'atelier en remerciant les participant.e.s pour leurs contributions. Elle les invite à s'inscrire au second atelier, prévu la semaine suivante, et rappelle la possibilité de poursuivre leur participation à la concertation en déposant des contributions en ligne ou au format papier, en mairie.

A noter que, si certaines questions n'ont pas pu recevoir de réponse au cours de l'atelier, l'ensemble des interrogations soulevées sera examiné par le maître d'ouvrage et fera l'objet de réponses dans le bilan de la concertation.

Principaux enseignements de la rencontre

Les échanges en sous-groupes ont permis de faire ressortir plusieurs préoccupations et attentes partagées par les participant.e.s :

- **Des enjeux environnementaux et sanitaires jugés globalement importants**, avec une attention particulière portée à la qualité de l'air.
- **Une forte attente de suivi et de transparence sur la qualité de l'air**, notamment à travers des mesures régulières et un accès facilité aux résultats.
- **Des points de vigilance sur les nuisances potentielles et l'insertion du projet dans son environnement**, notamment concernant le bruit, les vibrations, la gestion de l'eau, les circulations et les travaux.
- **Des interrogations sur les impacts du projet sur la valeur immobilière** et sur les éventuelles garanties associées.
- **Des attentes concernant les retombées du projet pour les riverains**, notamment en matière de compensations et de bénéfices pour le territoire.
- **Une volonté de poursuivre l'information et le dialogue au-delà de la concertation préalable**, à travers des dispositifs de suivi et des modalités d'échange variées et accessibles.

ANNEXE

Extrait -Note bibliographique : émissions des chaufferies biomasse – Juillet 2026 - Atmo Hauts-de-France

Impact des chaufferies biomasse sur les concentrations (études de cas)

Pour aller plus loin, il faut distinguer le chauffage bois collectif du chauffage au bois domestique. Plusieurs études menées sur des chaufferies biomasse en régions Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) et Pays de la Loire ne mettent pas en évidence d'influence significative des chaufferies biomasse sur leur environnement.

En région lyonnaise, Atmo AuRA (2020) a mené une étude pour déterminer l'influence de la chaufferie biomasse de Surville, qui comprend 2 chaufferies biomasse de 17 MW chacune, sur son environnement atmosphérique. **La campagne de mesures quantitative effectuée en période de chauffe n'a pas mis en évidence d'impact spécifique et significatif sur la qualité de l'air.**

Concernant l'évaluation qualitative, des analyses plus poussées des HAP permettraient d'affiner les diagnostics, mais l'étude conclut à la non-pertinence d'une surveillance à l'année. D'autant plus qu'il reste impossible de faire la distinction entre les polluants provenant du chauffage bois collectif et ceux provenant des installations de chauffage bois individuelles (Atmo AuRA, 2020).

À Donges (Loire Atlantique), une chaufferie bois vient alimenter un réseau de chaleur desservant 7 bâtiments, notamment un EHPAD et une piscine avec des forts besoins de chaleur. La chaufferie est composée de deux chaudières de 490 kW, une à bois et l'autre à gaz, celle à gaz venant prendre le relais en période estivale lorsque les besoins sont moindres, soit 20% du fonctionnement. Air Pays-de-la-Loire a évalué les zones de retombées maximales des émissions de la chaufferie, et l'impact global sur la qualité de l'air, notamment vis-à-vis de la réglementation et des objectifs à atteindre. Les modélisations ont démontré que l'impact sur les particules PM10 et PM2,5 est localisé dans les 100 premiers mètres de la chaufferie, et que la surconcentration (+4 µg/m³ pour PM10 et +3 µg/m³ pour PM2,5) en moyenne annuelle ne concerne que la proximité immédiate de la chaufferie. Les campagnes de mesure ont démontré que les niveaux enregistrés en particules sont représentatifs d'un milieu péri-urbain, avec une influence du chauffage individuel au bois, **sans conclure à une incidence du fonctionnement de la chaufferie sur les concentrations** (Air Pays-de-la-Loire, 2023).

La littérature scientifique n'est pas encore développée sur les impacts des chaufferies biomasses sur les concentrations de PUF mesurées. Une étude a cependant été menée en 2014 et 2015 par l'ORCAA (Olympic Region Clean Air Agency), l'agence locale de surveillance de la qualité de l'air d'une région de l'Etat de Washington, à la suite de l'installation d'une chaufferie biomasse pour alimenter un site industriel. Les mesures de PUF ont été faites avant et après l'installation de la chaufferie biomasse, en été, lorsque les concentrations de particules sont plus faibles et peu influencées par le chauffage résidentiel. L'étude a conclu à un impact non significatif de la chaufferie sur les concentrations de PUF mesurées. Les concentrations ont diminué l'été 2015, lorsque la chaufferie était en service : l'ORCAA fait l'hypothèse que d'autres sources (trafic routier et activités portuaires) expliquent la variabilité des concentrations de PUF, et que l'impact de la chaufferie biomasse est négligeable par rapport à ces autres sources (Haddley et al., 2018).